



Montpellier  
Méditerranée  
Métropole

## ZAC NINA SIMONE

### Avis d'ouverture d'une concertation préalable

(Article L121-15-1 du Code de l'environnement)

**Objet :** le projet de ZAC Nina Simone nécessite la **Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Montpellier** et cette procédure, organisée par Montpellier Méditerranée Métropole, est soumise à concertation au titre du code de l'environnement (L121-15-1).

**Projet/programme soumis à concertation :** La **ZAC Nina Simone**, d'une superficie d'environ 7,2 ha, se situe dans le quartier de Port Marianne. L'excellente desserte de ce quartier par les avenues structurantes de Port Marianne, mais aussi la proximité de la ligne 1 de tramway, en font un lieu privilégié pour répondre aux nombreuses demandes d'activités tertiaires désireuses de s'implanter en ville, au sein d'un quartier mixte, recherchant la proximité de logements, de services urbains et un environnement de qualité. Sont prévus environ 30 000m<sup>2</sup> de surface de plancher dédiée aux activités tertiaires et environ 400 logements. La ZAC Nina Simone a notamment été choisie par les services de l'Etat pour accueillir l'Académie de police.

**Contenu du dossier :** Le dossier soumis à concertation préalable comprend **la délibération du Conseil métropolitain du 30 mars 2023 qui fixe les modalités de la concertation, le projet de notice de mise en compatibilité du PLU, l'évaluation environnementale de la mise en compatibilité et un registre destiné à recueillir les observations du public.**

**Modalités de la participation du public :** Conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 30 mars 2023, qui a fixé les modalités de concertation, sont prévues :

- La mise à disposition du dossier en version numérique sur le **site internet de la Ville [www.montpellier.fr](http://www.montpellier.fr)** sur la période **du 19 juin 2023 au 21 juillet 2023 inclus** ;
- La mise à disposition **du dossier en version papier à l'accueil de l'hôtel de Métropole**, 50 Place de Zeus à Montpellier, du lundi au vendredi (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles) de 8h00 à 17h30, sur la période **du 19 juin 2023 au 21 juillet 2023 inclus** ;
- La mise à disposition **du dossier en version papier à l'accueil de l'hôtel de Ville**, 1 Place Georges Frêche, du lundi au vendredi (sauf jours fériés et jours de fermetures

exceptionnelles) de 8h30 à 17h30, et de 10h à 19h le jeudi, sur la période **du 19 juin 2023 au 21 juillet 2023 inclus**.

Toute observation transmise après la clôture de la participation du public ne pourra être prise en considération.

A l'issue de l'enquête préalable, il sera rendu compte du bilan de la concertation préalable par délibération du Conseil de Métropole.